

Gouvernement du Québec

Décret 1382-2024, 3 septembre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la rencontre ministérielle provinciale-territoriale du groupe de travail sur l'asile qui se tiendra le 9 septembre 2024

ATTENDU QUE la rencontre ministérielle provinciale-territoriale du groupe de travail sur l'asile se tiendra le 9 septembre 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dirige la délégation officielle du Québec à la rencontre ministérielle provinciale-territoriale du groupe de travail sur l'asile qui se tiendra le 9 septembre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, soit composée de :

Monsieur Alex Perreault
Directeur de cabinet
Cabinet de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Madame Karine Dumont
Sous-ministre
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Madame Kathleen Bécotte
Directrice générale à la direction générale des Relations et affaires extérieures
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Monsieur Pierre-Luc Désaulniers
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84112

